



BALLAISON

Concours de photographies amateurs



La commission Animation et Culture
lance un concours de photos
« Les 4 saisons de Ballaison »


Gratuit, ouvert à tous,
mineurs et majeurs

Photographiez Ballaison
tout au long de l'année !

Pour participer, retirer le
bulletin de participation et le
règlement en Mairie ou sur :

www.ballaison.fr

Octobre 2020 à Septembre 2021



Mairie de Ballaison
Commission « Animation et Culture »
79, Route des fées
74140 BALLAISON

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : PARTICIPATION

La Commune de Ballaison organise un concours photographique ayant pour thème : "Les 4 saisons de Ballaison" réservé aux habitants du village, mineurs ou majeurs.

Pour les mineurs, le bulletin de participation devra être rempli par le/la responsable légal(e).

Le fait de participer et d'envoyer une photo ou plusieurs photos oblige le concurrent à se conformer au présent règlement, et à l'accepter dans son intégralité.

Article 2 : MODALITE - FORMAT

Seules les photos représentant des paysages de Ballaison (lieux, objets divers ou espaces naturels de Ballaison) seront admises à entrer en compétition. Elles devront comprendre un titre et une description mentionnant à minima la date et le lieu de la prise de vue.

Un auteur peut présenter 3 photos maximum par saison, en noir et blanc ou en couleurs, selon son choix.

Chaque participant doit renvoyer le Bulletin de participation situé en annexe au règlement avec son premier dépôt de photos.

Seuls les formats JPG ou JPEG sont autorisés.

Envoi/Dépôt des photos :

- Par mail à : communication@ballaison.fr
- Sur clef USB : Dépôt aux horaires d'ouverture de la Mairie.

Délai des dépôts/envois :

Les photos de chaque saison pourront être déposées ou envoyées jusqu'au premier jour de la saison suivante, à savoir :

Saison	Date limite d'envoi
Automne 2020	21 décembre 2020
Hiver 2020-2021	20 mars 2020
Printemps 2021	20 juin 2021
Été 2021	22 septembre 2021

Article 3 : CONDITIONS

Le concours est gratuit et ouvert à toutes et tous, résidant d'une façon permanente ou occasionnelle à Ballaison.

La commission se réserve le droit de refuser des photos si elle les juge de mauvaise qualité (floues, quantité de pixels insuffisante...), hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne ou de son habitation.

Seront exclues de participation les photographies :

- Retouchées
- Plagiées ou copiées
- Prises par un photographe professionnel
- Issues d'un montage de plusieurs photographies

Article 4 : DROITS A L'IMAGE

Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent.

Les participants acceptent de céder tous les droits à l'image et l'autorisation de publication des photos déposées à la Mairie de Ballaison, qui en deviendrait propriétaire.

Article 5 : UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

La Mairie s'autorise l'utilisation des prises de vues reçues pour illustrer son site ou tout document publié en son nom.

Article 6 : DURÉE DU CONCOURS

Le Concours se déroule du 27 octobre 2020 au 22 septembre 2021.

Article 7 : PALMARES

Les photos seront départagées par un jury qui sera composé uniquement de membres non participants au concours. Les photos ayant remporté le plus de suffrages seront primées. Un participant ne pourra être récompensé qu'une seule fois quelle que soit la catégorie.

Les plus belles photos de chaque saison seront exposées à l'occasion d'une manifestation dont le lieu, la date et l'heure seront communiquées ultérieurement.

Concours de photographie 2020-2021

« Les 4 saisons de Ballaison »

Bulletin de participation



Ce bulletin est à joindre obligatoirement lors du premier dépôt de vos photographies, à savoir au plus tard le 21 décembre 2020.

N'oubliez pas de renommer vos fichiers avec les titres que vous aurez choisis.

Toute participation sans bulletin dûment rempli et signé sera refusée.

Rappel : Pour les participants mineurs, ce bulletin doit être rempli et signé par le responsable légal.

Nom : _____ Prénom : _____

Prénom-Nom du/de la participant(e) (si personne mineure) : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____

Mail : _____@_____

Je soussigné(e) _____ certifie :

- 1) ne pas être photographe professionnel,
- 2) avoir pris connaissance du règlement du concours et y adhérer de façon pleine et entière,
- 3) l'exactitude des informations communiquées.

Fait à : _____ le : _____

Signature :

